

**MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Convocation : 23/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER Maire de la Commune.

**PRESENTS** : M. Hervé PAUCELLIER, M. Romaric PAUCELLIER, M. Philippe POLLET, Mme Madeline DOUA, Mme Chantal FORGE, M. Joël POLLET, M. Michaël DUVAL, Mme Béatrice DUMONTE, Mme Emilie FERRE.

**ABSENTS EXCUSES** :

Mme Christelle GREVIN donne pouvoir à M. Romaric PAUCELLIER,  
M. Thierry PARIS donne pouvoir à M. Joël POLLET.

**ORDRE DU JOUR** :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de la séance du 24 Janvier 2023
- **Ordre de séance : 1.** Approbation du compte de gestion 2022 du Trésorier
- **Ordre de séance : 2.** Compte administratif 2022
- **Ordre de séance : 3.** Vote des subventions 2023
- **Ordre de séance : 4.** Adhésion des EPCI au SE 60

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Béatrice DUMONTE.

**APPROBATION DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2023**

La séance du 24 Janvier 2023 est approuvée à l'unanimité.

**2023-03**

**1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2022**

Le compte de gestion du receveur du Trésor Public est conforme au Compte Administratif 2022.  
Le Conseil Municipal à l'**unanimité**, approuve le compte de gestion 2022.

**2023- 04**

**2) COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Lecture du compte administratif 2022 dont les résultats sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement :	143 523.48€
- Recettes de fonctionnement :	200 229.40€
- Résultat exercice section de fonctionnement	56 705.92€
- Report n-1	420 136.10€

- Dépenses d'investissement :	6 792.24€
- Recettes d'investissement :	7 194.49€
- Résultat exercice section d'investissement	402.25€
- Report n-1	32 856.34€
- RAR Dépenses	25 000.00€
- Résultat de clôture exercice 2022	510 100.61€

Monsieur le Maire sort de la salle Mr Philippe POLLET, doyen d'âge procède au vote.  
 Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2022.  
 Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture du compte administratif 2022 et pris note des résultats de l'exercice 2022 décide de reprendre au 001 la somme de 33 258.59€ et la somme de 476 842.02€ au 002.  
 Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

## 2023-05

### 3) VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire propose le vote des subventions de l'article 6574.

**Association de chasse** : Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de 300.00 € les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention d'un montant de 300.00 € à la société de chasse (Mr POLLET Philippe ne prenant pas part au vote car Président de l'association).

**Amicale des Loisirs** : Monsieur le Maire propose une subvention de 300 € les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'Amicale des Loisirs.

(Les conseillers municipaux concernés ne participent pas au vote).

<b>AMICALE DES LOISIRS</b>	<b>300.00 €</b>	<b>unanimité</b>
<b>STE CHASSE</b>	<b>300.00 €</b>	<b>unanimité</b>
<b>ECOLE</b>	<b>350.00 €</b>	<b>unanimité</b>
<b>ASSOCIATION BULLES DE GNOMES</b>	<b>15.00 €</b>	<b>9 pour 15.00€ 2 pour 100.00€</b>
<b>ASSOCIATION PAS PRESSES</b>	<b>100.00 €</b>	<b>unanimité</b>

Une somme de **1 065.00 €** sera inscrite à l'article 6574 du Budget primitif 2023.

Mr Joël POLLET demande la position du Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention à l'association foncière l'année prochaine, si une demande de la part du Président était sollicitée.

## 2023-06

### 4) ADHESION DES EPCI AU SE60

**Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Energie de l'Oise.**

Monsieur le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »
- la Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**.

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.